



# APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT – Constitution d'une liste Restreinte de Fournisseurs de Niébé Brut – Projet Sukaabe Janngo III

**Titre de l'opportunité :** Présélection de fournisseurs de niébé brut pour les cantines scolaires

**Type d'annonce :** Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

**Date d'émission :** 29 Juillet 2026

**Date limite de soumission des questions :** 05 Aout 2026 17h au plus tard

**Date limite de soumission :** 12 Aout 2026 à 23h59 (heure de Dakar)

**Soumettre les documents à :** [counterpartsenegal@counterpart.org](mailto:counterpartsenegal@counterpart.org)

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de constituer une liste restreinte (Short List) de fournisseurs potentiels de niébé brut, capables d'approvisionner les cantines scolaires du projet Sukaabe Janngo III dans les régions de Kolda et Sédhiou.

Counterpart International, dans le cadre du projet Sukaabe Janngo III financé par le Département américain de l'agriculture (USDA), recherche des fournisseurs de produits vivriers locaux (producteurs, organisations de producteurs, coopératives, commerçants, entreprises de négoce agricole), capables de fournir du niébé brut conforme aux spécifications techniques définies dans le présent document.





# SECTION I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## 1. Contexte du projet

Le Service agricole étranger (FAS) du Département américain de l'agriculture (USDA) a conclu un accord de coopération (FFE-685-2025/006-00) avec Counterpart International en vue de la mise en œuvre d'un projet McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition au Sénégal.

Au cours des six prochaines années (2025-2031), Counterpart fournira quotidiennement des repas scolaires nutritifs en s'appuyant sur des produits agricoles américains et sur des fonds destinés à soutenir l'achat de produits locaux, en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal.

## 2. Objectifs de l'achat local

- Renforcer les capacités des acteurs des cantines à s'approvisionner localement à travers des liens de marché avec les producteurs et transformateurs
- Fournir aux cantines des produits correspondant aux habitudes alimentaires locales
- Contribuer à l'équilibre nutritionnel des écoliers par la facilitation de l'accès et la consommation du niébé
- Anticiper sur la durabilité des cantines grâce à un système d'approvisionnement local performant
- Stimuler le développement d'une chaîne de valeur niébé capable de répondre à l'augmentation de la demande
- Encourager la production agricole pour assurer la disponibilité des produits susceptibles d'approvisionner les cantines

## 3. Objet du marché

Achat de niébé brut pour les cantines scolaires dans le cadre du projet d'alimentation scolaire Sukaabe Janngo III mis en œuvre dans les régions de Kolda et de Sédhiou.

**Quantités estimatives :** À titre indicatif, les besoins sont estimés à environ 400 tonnes par an avec deux livraisons annuelles au maximum. Ces quantités sont fournies à titre informatif et n'engagent pas Counterpart International. Elles permettront aux fournisseurs d'évaluer leurs capacités à répondre à l'offre de marché.





**Délais de livraison** : Les délais de livraison précis seront communiqués dans les futures Demandes de Renseignements et de Prix (DRP).

## SECTION II. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DU NIÉBÉ BRUT (*Vigna unguiculata*)

### 1. Caractéristiques organoleptiques

- Aspect : Grains entiers, propres, de forme et couleur uniformes caractéristiques de la variété
- Odeur : Neutre, exempte d'odeur de moisi, de rance ou de toute odeur étrangère
- Goût : Neutre, exempt de goût anormal

### 2. Caractéristiques physiques

| Paramètre                                             | Limite maximale           |
|-------------------------------------------------------|---------------------------|
| Taux d'humidité                                       | $\leq 13 \%$              |
| Matières étrangères (sable, pierres, débris végétaux) | $\leq 1 \%$               |
| Grains moisiss                                        | $\leq 0,5 \%$             |
| Insectes                                              | <b>0 (absence totale)</b> |

### 3. Caractéristiques chimiques et nutritionnelles

| Paramètre        | Valeur                        |
|------------------|-------------------------------|
| Protéines brutes | 22 à 25 % (sur matière sèche) |
| Matière grasse   | $\leq 2 \%$                   |
| Cendres totales  | $\leq 4 \%$                   |
| Fibres brutes    | 3 à 5 %                       |





|          |           |
|----------|-----------|
| Glucides | 55 à 65 % |
|----------|-----------|

#### 4. Critères microbiologiques

| Paramètre                      | Limite                    |
|--------------------------------|---------------------------|
| Aflatoxine B1                  | $\leq 5 \mu\text{g/kg}$   |
| Flore aérobie mésophile totale | $\leq 10^5 \text{ UFC/g}$ |
| Coliformes totaux              | $\leq 10^3 \text{ UFC/g}$ |
| E. coli                        | Absence dans 1g           |
| Salmonelles                    | Absence dans 25g          |
| Moisissures                    | $\leq 10^4 \text{ UFC/g}$ |

#### 5. Résidus de pesticides et contaminants

- Résidus de pesticides conformes aux LMR du Codex Alimentarius
- Absence de fumigants résiduels au-delà des seuils autorisés (bromure de méthyle, phosphine)
- Métaux lourds : plomb  $\leq 0,2 \text{ mg/kg}$ , cadmium  $\leq 0,1 \text{ mg/kg}$

#### 6. Conditionnement et emballage

- Type : Sac PICS (triple ensachage hermétique)
- Capacité : 50 kg net de niébé par sac
- Principe : Stockage hermétique empêchant le développement des bruches sans recours aux pesticides
- Fermeture : Chaque couche est nouée/ligaturée séparément pour garantir l'étanchéité totale



**Conditions préalables au conditionnement :**

- Taux d'humidité  $\leq 13$  % avant mise en sac
- Grains triés et vannés, exempts de débris, pierres, grains cassés
- Remplissage jusqu'en haut du sac pour réduire le volume d'air résiduel

**Étiquetage requis sur le sac extérieur :**

- Nom du produit (Niébé brut / Vigna unguiculata) et variété
- Poids net : 50 kg
- Origine / lieu de production
- Date de conditionnement
- Numéro de lot
- Nom et adresse du fournisseur

## SECTION III. CONDITIONS DE LIVRAISON ET CONTRÔLE QUALITÉ

### 1. Contrôle qualité avant livraison

Le projet effectue des prélèvements aléatoires sur le stock du fournisseur avant toute livraison. Les échantillons sont analysés en laboratoire (ITA ou tout autre laboratoire agréé choisi par le projet) aux frais du projet. Si les résultats d'analyse ne sont pas concluants, le projet se réserve le droit de rejeter la totalité du lot concerné, et ou d'exiger son remplacement aux frais du fournisseur.

### 2. Conditions de livraison

**Lieux de livraison :** Magasin du projet à Kolda ou Ziguinchor (selon la programmation des livraisons communiquée par le projet).

| Élément            | Exigence                      |
|--------------------|-------------------------------|
| Délai de livraison | À définir par bon de commande |





|                                     |                                                                                          |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Transport                           | À la charge du fournisseur, véhicule propre, couvert et dédié au transport alimentaire   |
| État à la livraison                 | Sacs PICS intacts (aucune perforation), empilés sur palettes                             |
| Horaires de réception               | Jours ouvrables, de 8h30 à 18h                                                           |
| Documents accompagnant la livraison | Bon de livraison (quantité, lot, date)                                                   |
| Frais                               | Tous frais de transport, manutention et déchargement inclus dans le prix (rendu magasin) |

Le fournisseur supporte les risques jusqu'à la réception effective au magasin. Toute livraison non conforme ou non accompagnée des documents requis sera refusée.

### 3. Contrôle à la réception

À l'arrivée au magasin, le comité de réception procède à une vérification documentaire, une inspection visuelle et une pesée des sacs.

## SECTION IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

### 1. Types d'entités pouvant présenter une candidature

Les candidats éligibles sont des fournisseurs de produits vivriers locaux : producteurs, organisations de producteurs, coopératives, commerçants, entreprises de négoce agricole, intervenant partout au Sénégal pouvant livrer dans ces zones Sud du pays.

### 2. Conditions de qualification

Les fournisseurs intéressés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Disposer d'infrastructures et d'équipements post-récolte adéquats : magasin de stockage conforme, équipements de nettoyage et de tri
- Justifier d'une solide expérience dans les transactions commerciales portant sur le niébé ou les produits vivriers locaux (fournir références et attestations de bonne exécution)
- Avoir bénéficié de formations sur les bonnes pratiques de production, de stockage et de conservation du niébé brut



- Justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins 50 000 000 FCFA sur les trois (3) dernières années (2023, 2024, 2025), attesté par des documents comptables ou fiscaux certifiés

**Note** : Une importance particulière sera également accordée à la capacité démontrée d'approvisionnement et de stockage, afin de ne pas exclure des fournisseurs potentiellement qualifiés (organisations de producteurs, coopératives).

- Être capable de fournir du niébé de qualité selon le calendrier de livraison fixé par le projet
- Justifier d'une capacité minimale d'approvisionnement d'au moins 50 tonnes par livraison ou par ans
- Fournir une déclaration attestant que le candidat n'est pas sous sanction, n'est pas impliqué dans des pratiques frauduleuses et ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts

### 3. Pièces justificatives à fournir

- Registre de commerce / attestation d'inscription ou reconnaissance légale
- Références de marchés similaires exécutés (au moins 2 références)
- Attestations de formation reçues sur les bonnes pratiques de production/stockage/conservation
- Bilans ou états financiers des 3 dernières années (ou attestations fiscales)
- Attestation ou quitus fiscal valide Attestations IPRES/CSS (si applicables)
- Description des infrastructures de stockage disponibles (photos si possible)
- Lettre de manifestation d'intérêt précisant la capacité d'approvisionnement en tonnes par livraison
- Coordonnées bancaires (pour les fournisseurs présélectionnés)
- Déclaration sur l'honneur de non-sanction, de non-implication dans des pratiques frauduleuses et d'absence de conflit d'intérêts
- Le fournisseur accepte de partager avec Counterpart International sa base de données sur les producteurs ayant fourni le niébé vendu (si elle existe)





## SECTION V. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les manifestations d'intérêt seront évaluées selon les critères suivants :

| Critère                                                                                  | Pondération |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Expérience dans la commercialisation du niébé ou produits vivriers (références fournies) | 25 points   |
| Capacité de stockage et qualité des infrastructures post-récolte                         | 25 points   |
| Capacité financière (chiffre d'affaires justifié)                                        | 20 points   |
| Formation aux bonnes pratiques de production/stockage/conservation                       | 15 points   |
| Capacité d'approvisionnement et proximité géographique                                   | 15 points   |
| TOTAL                                                                                    | 100 points  |

Seuls les candidats ayant obtenu un score minimum de 70/100 seront retenus sur la liste restreinte (Short List) et se verront adresser une Demande de Renseignements et de Prix (DRP) à compétition restreinte.





# SECTION VI. MODALITÉS DE SOUMISSION

## 1. Méthode de soumission

Les candidatures doivent être soumises par courriel à l'adresse suivante : [counterpartsenegal@counterpart.org](mailto:counterpartsenegal@counterpart.org) avec pour objet : "Manifestation d'intérêt - Fournisseur Niébé Brut - ref"

## 2. Processus de sélection

- Réception des manifestations d'intérêt de façon continue jusqu'à la date limite
- Vérification de la complétude des dossiers
- Évaluation des candidatures selon les critères définis
- Notification aux candidats retenus sur la Short List
- Envoi de la Demande de Renseignements et de Prix (DRP) aux fournisseurs présélectionnés le moment venu

## 3. Informations importantes

- ❖ Le présent AMI ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de Counterpart International
- ❖ Counterpart International se réserve le droit de ne retenir aucune candidature
- ❖ Seuls les candidats présélectionnés seront contactés
- ❖ Counterpart International se réserve le droit de vérifier sur place les informations fournies par les candidats
- ❖ Counterpart International pourra procéder à des visites des infrastructures de stockage avant ou après la présélection afin de vérifier les informations fournies
- ❖ Les fournisseurs retenus sur la liste restreinte seront invités, selon les besoins du projet, à participer à des Demandes de Renseignements et de Prix (DRP) qui préciseront notamment





les quantités, les lieux de livraison, les délais et les conditions contractuelles applicables

## SECTION VII. CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative au présent appel à manifestation d'intérêt, veuillez contacter :

Counterpart International - Sénégal

Email : [counterpartsenegal@counterpart.org](mailto:counterpartsenegal@counterpart.org)

Tel : +221 33.869.80.20

Site : [www.counterpart.org](http://www.counterpart.org)

